



Notre vision du mandat municipal 2014-2020

Table des matières

1 Introduction.....	1
1.1 Le point de départ.....	1
1.2 Domaine Skiable, Remontées Mécaniques et immobilier.....	2
1.3 Les infrastructures touristiques de Flaine ont été construites par les Boissonnas :.....	2
2 Les Aménagements.....	2
2.1 Le golf de la commune.....	2
2.2 Le Funiflaine.....	3
2.3 La circulation sur la route RD106.....	3
2.4 L’auditorium.....	4
3 Echanges de l’Association avec la commune d’Arâches durant le mandat.....	5
Il nous semble utile de nous reporter à des échanges avec la commune d’Arâches durant ce mandat, et en particulier liés à 3 éléments:.....	5
3.1 Taxes provenant de l’activité de Flaine et collectées par Arâches.....	5
3.2 Retour au SIF des taxes sur les remontées mécaniques.....	5
3.3 Le PADD (Plan d’Aménagement de de Développement Durable), présenté et validé en 2018.....	6
4 Notre Conclusion.....	6

1 Introduction

Les élections municipales sont l’occasion de faire un bilan du mandat qui s’achève, les élus et les candidats sont en général à l’écoute, nous ne manquerons pas ce rendez-vous.

Nous abordons ici les aménagements réalisés, projetés, ou simplement promis.

Nous exprimons dans un autre document notre vision pour le mandat à venir.

1.1 Le point de départ

La station de Flaine ouverte en 1968 est aujourd’hui dans une situation complexe :

- elle s’étend sur 2 communes

- elle est gérée par un Syndicat Intercommunal, dont les élus, à égalité entre les deux communes, sont soumis à la stratégie de leur commune.

Chaque commune a ses objectifs, et Flaine n’y occupe pas une part très large, sauf pour les rentrées de taxes coté Arâches.

Le fonctionnement du Syndicat Intercommunal s’est beaucoup dégradé, en raison d’une absence de dialogue entre les communes (contrairement aux engagements).

Depuis une vingtaine d’années, nous nous sommes manifestés à de multiples reprises pour conserver

l'attractivité de la station. Exemple : voirie, chapelle, auditorium, sans oublier le golf et les taxes sur les remontées mécaniques (recours gagné après avoir été jusqu'en Conseil d'Etat en 1998 pour les remontées de Vernant).

Ce document aborde bien sûr les problèmes de Flaine, mais également certains points de la station des Carroz,

1.2 Domaine Skiable, Remontées Mécaniques et immobilier

La gestion du Domaine Skiable de Flaine est effectuée dans le cadre d'une Délégation de Service Public distincte pour chaque commune. Le délégataire a su conserver une grande attractivité à notre Domaine Skiable, fort heureusement car c'est un élément touristique essentiel. Il y a eu des investissements importants sur le remplacement de remontées mécaniques, la neige de culture, le profilage des pistes.

Le DMC semble dépassé en capacité de transport, mais nous sommes conscients que son remplacement représente un coût très élevé.

Les constructions immobilières sont financées par des promoteurs et rapportent des taxes aux communes qui construisent autant qu'elles le peuvent. Cependant ce jour il reste 24000 m² non construits sur les 70000 m² de SHON autorisés par l'UTN 2003, plusieurs projets n'ayant pas été pas concrétisés.

1.3 Les infrastructures touristiques de Flaine ont été construites par les Boissonnas :

La famille Boissonnas a réalisé des investissements importants jusqu'en 1990 environ, et il faut bien constater que pratiquement aucun investissement touristique ou structurant significatif n'a été réalisé depuis cette date.

Citons l'existant provenant des Boissonnas, hors Domaine Skiable :

- l'infrastructure de voirie, réseaux, l'ascenseur n°1.
 - au plan touristique, des oeuvres d'art, l'auditorium , le golf, la chapelle.
- L'entretien de l'existant est fait à minima.

Nous remercions les concepteurs qui ont fait des choix très judicieux dans la conception du Forum. L'ascenseur n°2 construit en catastrophe en 1988 et rénové en 2013 est une exception.

Il y a cet automne quelques travaux de voirie (élections obligent) dont nous nous félicitons (parking navette à Pierre Carrée, et partie EST de Flaine Forêt), mais la plus grosse partie de la voirie de Flaine Forêt est encore reportée.

On aurait pu attendre la voirie de Flaine Forêt, le parking couvert sur le P2, dans les engagements électoraux, et au moins un aménagement touristique majeur, tel que la Tyrolienne qui avait été annoncée.

2 Les Aménagements

2.1 Le golf de la commune

La mairie d'Arâches a tout fait pour faire disparaître le golf de Flaine, en projetant sur son emprise :

- une gare du Funiflaine (de taille « monstrueuse » dicit le Président du SIF le 18 février 2019),
 - la construction de 47 000 m² de plancher sur la surface du hangar et du practice.
 - les infrastructures correspondantes, avec notamment un parking navettes près de la gare, une route élargie ouverte en hiver, une extension de Domaine Skiable (avec un nouveau TC et des pistes).
- en construisant en plus un nouveau golf 9 trous aux Carroz,

La mairie a voulu faire croire qu'il subsisterait à Flaine un golf de 9 trous sans club house ni practice !!!, cela a été rejeté à 3 reprises par les habitants de la commune d'Arâches (en 2002, 2018, 2019). C'était se moquer des habitants, et des Flainois en particulier.

Le golf des Carroz aurait coûté environ 60 ans d'entretien du golf de Flaine sachant que le golf des Carroz aurait également été en déficit. Et plus grave, on aurait perdu :

-la zone emblématique des Carroz, « les Communaux avec la Pierre à Laya » lieu écologique par excellence qui intéresse de plus en plus les habitants et les touristes.

-la seule zone de Flaine aménagée pour le ski de fond (sur la commune) et les promenades en raquettes à Pierre Carrée.

Nous avons largement participé à l'opposition au projet de golf des Carroz à 2 reprises. Ce projet est stoppé pour l'instant, mais attention : ce n'est pas le cas du Funiflaine, et nous devons donc rester très vigilants pour conserver cette zone et ce golf qui jouent un rôle indispensable pour l'attractivité touristique de la commune.

La population ne s'y est pas trompée avec en 2019 730 avis opposés et 15 avis favorables.

Malgré cela, Marc Iochum a annoncé sur TV8 Mont Blanc le 8 août 2019 qu'il souhaitait présenter à nouveau le projet de golf des Carroz, rien n'est donc assuré.

2.2 Le Funiflaine

Le projet Funiflaine a été présenté dans une phase de concertation de janvier à mars 2019.

Autant nous sommes très favorables aux objectifs de ce projet :

-faciliter l'accès à Flaine,

-réduire le trafic de la route départementale RD106 souvent embouteillée,

-faciliter le retour sur le massif restreint des skieurs qui se trouvent sur le Domaine Skiable de Flaine en cas de mauvais temps ou de panne du TS des Grands Vans.

Autant nous sommes opposés au tracé présenté.

Ce projet, qui se poursuit, est essentiellement une remontée mécanique d'accès au Domaine Skiable de Flaine et à une extension de ce domaine à Pierre Carrée et alentours.

Nous contestons qu'il réponde aux objectifs présentés.

Il est surtout le prélude au projet immobilier de construction à Pierre Carrée qui rapporterait 20 M€ à la commune en vente de terrain. Pour nous, cette vente est surtout une perte de 20M€ d'actifs pour la collectivité.

Nous avons demandé le changement de tracé du Funiflaine lors de la concertation en 2019.

Le projet du syndicat ne doit pas se faire s'il n'est pas transformé. Nous l'avons analysé dans le dossier « Bilan de la concertation par les associations », très détaillé, qui sera la base de notre réponse à l'enquête publique dans 1 ou 2 ans.

Lien vers le dossier Funiflaine : <http://associationflainoise.fr/spip.php?article714>

2.3 La circulation sur la route RD106

Nous voyons les difficultés principales sur cette route :

1- les voûtes de Balme sont particulièrement difficiles pour les véhicules à grand gabarit

2- l'entrée des Carroz et la traversée de la place de l'Ambiance, sont une source d'embouteillages de longue date,

3- vers Flaine, entre Les Molliets et Pierre Carrée en hiver, en raison de l'enneigement et du relief.

Une des conditions apportées à l'arrêté UTN 2003 était l'amélioration de la traversée des Carroz, soit en tunnel (en tranchée couverte), soit par construction d'un téléporté qui supprimerait une part importante du trafic routier.

Détaillons le contexte.

Depuis 2003, rien n'a été réalisé dans le sens demandé, bien au contraire :

-la réservation dans le PLU pour un tunnel en tranchée couverte a été supprimée en 2018 pour un projet d'immeuble, Le maire d'Arâches avait annoncé lors de la réunion PADD le 15 mars 2018 que ce projet serait remplacé par un tunnel foré passant sous les constructions et plus efficace !!!, mais c'est en contradiction avec les travaux actuels sur la route de la Barliette (entrée aval des Carroz), et hors de portée des finances d'Arâches

A la traversée de la place de l'ambiance, les véhicules sont ralentis avec deux virages à 90°, deux carrefours, et des passages piétons.

En raison de la suppression des parkings de la Place des Aravis, la commune a construit en toute hâte et au prix fort des parkings en réduisant la largeur de la route de la Barliette. A cet endroit la route est en pente et souvent glissante en hiver. Le croisement entre véhicules montants et descendants a été compliqué. L'entrée-sortie des places de parkings stoppe la circulation lors des manoeuvres des véhicules aussi bien dans le sens de la montée que dans le sens de la descente.

Les conditions de circulation empirent avec **une** illustration l'hiver 2019 par un embouteillage monstre de plusieurs heures après l'arrêt en montée sur route enneigée d'un bus qui s'est mis en travers au redémarrage. On ne peut pas faire reposer la circulation en hiver sur un déneigement total (en réunion de concertation, le maire d'Arâches avait expliqué cette situation par un défaut de déneigement).

Pire, la mairie a engagé un nouveau chantier de parkings, en aval sur cette même route, avec des places en épi et le long de la route (avec des créneaux) qui vont perturber encore plus la circulation.

La situation est totalement bloquée sur ce point, sauf à interdire la circulation des cars et des bus.

Nous voyons bien que les effets pervers de ces aménagements malheureux impliquent en hiver l'interdiction totale de circuler pour les véhicules de type car ou bus sur la section Balme-Araches : une gare du Funiflaine aux Carroz est donc indispensable pour les touristes qui se rendent aux Carroz, et pour les déplacements Domicile-Travail.

Il se trouve que le projet du Syndicat ne dessert pas Les Carroz, et que la diminution de trafic qu'il engendre est insuffisante pour débloquer la route le week-end. Le projet du syndicat est nuisible pour l'avenir des 2 stations. Des Carroz et de Flaine.

En conclusion : Les constructions commanditée par l'équipe communale (en particulier la Place des Aravis) désorganisent le village à grand frais et dissuadent la clientèle.

Cerise sur le gâteau, l'espace ludique de la place de l'ambiance manque de place (la mairie a préféré construire un immeuble), et dans les grandes occasions comme l'inauguration le 22 août 2019, la mairie a installé une tente sur la RD 106 rendant la traversée des Carroz véritablement compliquée, sans aucun égard pour les Flainois.

Nous ne comprenons d'ailleurs pourquoi cette tente n'a pas été installée route du Serveray, l'accès piétons était presque le même, et la circulation - notamment l'accès à Flaine - aurait été mieux préservée. La mairie se moque éperdument des Carroziens et des Flainois, et décourage les touristes. Malheureusement un Funiflaine ne passant pas par les Carroz est une erreur bien plus conséquente que les embouteillages créés aux Carroz.

2.4 L'auditorium

Flaine avec son auditorium a un outil exceptionnel au plan acoustique, particulièrement apprécié pour la musique classique. Cela contribue au fonctionnement de la station avec la venue de nombreux musiciens et mélomanes. Très inquiétant, régulièrement des problèmes surgissent pouvant à tout

moment interrompre l'activité musicale. La mise en danger de cette activité là encore est contre productive pour la commune d'Arâches.

Il faudrait au contraire étendre la période d'utilisation au maximum, une des académies avait souhaité pouvoir utiliser cet outil en intersaison pour des besoins de formation. (ce qui suppose un logement et un minimum de logistique).

3 Echanges de l'Association avec la mairie d'Arâches durant le mandat.

Il nous semble utile de nous reporter à des échanges avec la commune d'Arâches durant ce mandat, et en particulier liés à 3 éléments:

3.1 Taxes provenant de l'activité de Flaine et collectées par Arâches

Nous avons engagé en 2016 une étude sur leur montant, et la conformité de leur retour aux statuts du SIF. La conclusion est que le montant des retours, hors remontées mécaniques, est conforme aux statuts avec un taux de retour de 70 %, mais n'est pas conforme aux engagements électoraux de la liste majoritaire qui s'était engagée sur un retour à 100 %

Les éléments sont accessibles dans notre site Internet, mais il nous semble intéressant de mettre en avant un échange de courriers avec la mairie d'Arâches fin 2017.

<http://associationflainoise.fr/spip.php?article587&lang=fr>

la réponse de la mairie <http://associationflainoise.fr/spip.php?article589&lang=fr>

En résumé, la mairie conteste, assure retourner au SIF la totalité des taxes générées par Flaine, mais n'a fourni aucune justification comptable, ce qui serait particulièrement simple pour clore la controverse.

Notre réponse : <http://associationflainoise.fr/spip.php?article593&lang=fr>

3.2 Retour au SIF des taxes sur les remontées mécaniques

Le taux de retour est fixé dans les statuts du SIF à 100 %. Or les taxes et redevances liés à 8 télésièges en partie ou en quasi-totalité sur le territoire de Flaine et exploités par la SOREMAC ou GMDS (à Samoëns ou Morillon) ont été ou sont conservés par la commune d'Arâches.

Nous avons fait un recours gracieux, il y a eu une demande d'élus de Magland au Maire d'Arâches durant un Comité Syndical, portant sur le TS de Coulouvrier (dont la gare d'arrivée est sur le Territoire et le Domaine Skiable de Flaine. Les demandes ont été rejetées.

Nous avons engagé un recours administratif en février 2018, jugement probable en 2020.

Pour Magland, les taxes et redevances sur les remontées mécaniques sont à notre connaissance transférées intégralement au SIF, et le taux de retour des taxes « ménage » et « professionnelles » est le même qu'Arâches, avec un montant plus faible en raison de la part plus faible de la commune.

Nous estimons le montant financier en jeu actuellement à environ 300 k€/an, la contribution la plus importante étant celle du TS de Coulouvrier dont la capacité de transport est considérable.

Les documents détaillés peuvent être trouvés sur notre site Internet ici :

<http://associationflainoise.fr/spip.php?article567&lang=fr> 2017-12-31

<http://associationflainoise.fr/spip.php?article612&lang=fr> 2018-02-15

La stratégie de la commune vise un vice de forme, arguant que nous n'avons aucun droit de réclamer une application rigoureuse des statuts du Syndicat par la commune d'Arâches.

C'est choquant, et nous espérons bien obtenir un jugement sur le fond du dossier.

On constate dans le contexte de ce recours que la commune d'Arâches a grignoté le Territoire de Flaine en étendant le Domaine Skiable des Carroz sur ce territoire. Bien entendu, les statuts du SIF s'appliquent toujours sur ce territoire.

En corollaire à ce recours, la mairie d'Arâches pousse à un nouveau point d'entrée sur le Domaine skiable des Carroz aux Molliets, nommé « Carroz 1500 ». La zone étant très largement sur le Territoire de Flaine, nous avons demandé que cette zone soit nommée « Les Carroz – Flaine 1500 ».

3.3 Le PADD (Plan d'Aménagement de de Développement Durable), présenté et validé en 2018.

Bien entendu, il reflète la politique d'aménagement de la commune, et nous y avons répondu au moment du vote final par le Conseil Municipal le 22 mai 2018.

Notre réponse est ici : <http://associationflainoise.fr/spip.php?article628&lang=fr>

3.4 Remarques spécifiques aux Carroz.

Immobilier

Nous pensons que les habitants des Carroz et particulièrement ses clients y viennent pour sa taille de station village.

Il se trouve que la =mairie a conduit une politique à la fois d'étalement des constructions, et de véritable urbanisation du centre, au détriment de la capacité d'accueil des touristes de ce même centre, et en perdant l'aspect village de la station.

Domaine Skiable et Remontées Mécaniques

Nous avons deux remarques sur ce Domaine Skiable :

- il manque un accès à Morillon à partir de la Kédeuze.

D'une part, à partir du haut du TK Coin-coin, il reste à monter 20m pour être à la tête de Cupoire, c'est probablement à la mesure d'un télécorde.

D'autre part, cela faciliterait beaucoup le déplacement vers Morillon.

Enfin, il est dommage qu'il n'y ait pratiquement aucune possibilité de skier aux Carroz sans redescendre en bas du Domaine.

C'est très préjudiciable en fin de saison au printemps.

Il nous semble qu'un TS, de tracé similaire au TS de l'Airon (démonté) apporterait cette possibilité, et réduirait le besoin de navettes pour aller aux Molliets pour les skieurs voulant aller à Samoëns.

4 Notre Conclusion

Les communes sont surtout intéressées par la station de Flaine en tant que Vache à Lait, et pour y construire de l'immobilier qui rapporte indéfiniment des taxes, sans grande motivation pour attirer les touristes et pour la préservation des espaces touristiques. Cela concerne essentiellement Arâches, la plupart des constructions de Flaine étant sur la commune d'Arâches.

La commune d'Arâches construit également beaucoup aux Carroz, notamment dans le centre

supprimant les parking publics, ce qui dévalorise le village station. Certains projets ont heureusement été stoppés par des habitants.

Au plan des investissements touristiques, la situation est très différente entre Flaine et Les Carroz :
- pratiquement aucun investissement touristique ou structurant à Flaine (nous avons noté à Flaine juste avant les élections le début du chantier de rénovation de la voirie de Flaine Forêt, dont la plus grande partie sera financée sur le budget de l'année 2020!),

- aux Carroz, les investissements touristiques et structurants sont considérables, et pour nous très mal ciblés.

Citons :

- l'argent dépensé sur le projet de golf des Carroz (on ne saura jamais),

- 2 ans de perdus sur le Funiflaine, en raison du choix de la commune d'un tracé irréaliste en 2015 (avec 4 gares), et cela continue.

- idem avec le tracé actuel du Funiflaine qui manque toujours de pragmatisme.

- démontage du TS des Moulins, une semaine après avoir dit en Conseil Municipal que ce n'était plus nécessaire après une modification de tracé de la luge 4 saisons en Conseil Municipal, et alors que le TC de la Kédeuze est souvent saturé.

- on n'est pas convaincus du tout par la fortune dépensée pour l'aménagement de la place de l'Ambiance et pour les parkings (voir plus haut), Le coût des parkings est évalué dans une analyse de l'opposition (sur leur site, et reprise sur notre site).

- le chemin d'accès à l'espace de loisir du Serveray, avec un grand trajet en voiture entre activités voisines.

- la vision à long terme d'une activité 4 saisons, on ne sait pas sur quelle base (les habitants de la vallée apportent des activités de week-end, ce n'est pas suffisant), alors qu'une meilleure solution serait certainement une étroite coopération avec la station de Flaine.

La station de Flaine a été globalement bien pensée puisque sans investissement, un entretien minimal et un accès routier déplorable le week end (à cause de la traversée des Carroz), son activité touristique est croissante depuis 12 ans. On peut remercier les équipes et délégataires de Flaine.

Aux Carroz, l'aménagement du centre station a été catastrophique pour le tourisme, d'abord en raison des travaux. On verra à l'usage ce qu'il en est maintenant que ces travaux sont terminés, en particulier les parkings éloignés du centre station sont un repoussoir pour l'accès au centre.

La gestion des 2 stations Les Carroz et Flaine a été calamiteuse.

Deux stations dans une même commune doivent être en synergie. Flaine et Les Carroz différentes et complémentaires ne peuvent réussir qu'ensemble. La mairie a persisté à faire le contraire !!!

Enfin, nous craignons pour le prochain mandat la découverte d'un endettement abyssal.